



PÔLE COMPÉTITIONS

RAPPELS IMPORTANTS DEBUT DE SAISON

Thématique

- COMPÉTITIONS**
- FORMATIONS**
- JEUNESSE**
- DEVELOPPEMENT ET RESPONSABILITE**
- GESTION ET ENGAGEMENT**
- DIRECTOIRE**

Destinataires

- Présidents**
- Secrétaires**
- Autres**
- Trésoriers**

Nombre de pages : 3

Nombre de pièces jointes : 0

- Information**
- Action à mener par le destinataire**

Madame, Monsieur,

Lors du contrôle des feuilles de match des premières journées de championnat, un certain nombre d'anomalies ont été relevées.

Vous trouverez, ci-dessous, quelques informations et rappels importants concernant :

- Participation avec des licences 0 et 0L
- Joueur(euse) et coach non licencié
- Absence de surclassement
- Absence d'officiel de table sur les seniors
- Ecart des 30 points non respecté en U11
- Rappel : comptage des points en U9
- Consultation des résultats

Règles de participation pour les joueurs

Seuls les licenciés ayant une licence « compétition », à savoir **0C, 1C, 2C, 0C-AST, 1C-AST, 2C-AST, 0C-ASTCTC, 1C-ASTCTC, 2C-ASTCT et 0CT**, sont autorisés à participer à des rencontres de championnat.

Rappel des règlements sportifs généraux du comité :

ARTICLE 44 – PRINCIPE

Pour participer aux différentes épreuves sportives, toute personne, joueur, entraîneur, aide-entraîneur, arbitre, OTM... doit être titulaire d'une licence FFBB validée pour la saison en cours et régulièrement qualifiée pour les rencontres concernées ».

La participation d'un licencié avec une licence **0, 1, 2, 0L, 1L ou 2L** sur une rencontre est sanctionnable, sanction pouvant aller de l'avertissement à la perte du match par pénalité, assortie d'une pénalité financière.

Nous vous conseillons fortement de vérifier les licences de vos joueurs avant les rencontres.

Surclassements

ART 52-1 – SURCLASSEMENT

Le surclassement est la faculté donnée à un(e) licencié(e), déjà régulièrement qualifié(e) dans sa catégorie, de participer dans une catégorie d'âge supérieure.

ART 52-5 – SURCLASSEMENT

Le surclassement est délivré au vu d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin, selon la catégorie dans laquelle le licencié demande à jouer. Le médecin compétent est un médecin de famille, un médecin agréé, le médecin régional ou le médecin fédéral.

Le tableau des surclassements, ainsi que la liste des médecins agréés, est disponible sur le site du comité et sur le centre de ressources de ComKlub : <https://basket85.fr/centre-de-ressources/faq-article/323/documents-medicaux-2025-2026>.

Nous vous rappelons que les surclassements simples peuvent, depuis cette saison, être ajoutés dans FBI par les clubs, même si la licence est générée.

Nous vous conseillons fortement de vérifier les surclassements de vos joueurs avant les rencontres.

Ecart de 30 points en catégorie U11

De nombreux écarts de point supérieurs à 30 points ont été constatés en U11 sur les 2 premières journées de championnat.

Rappel du règlement MiniBasket 2025-2026 :

ARTICLE 21-2 – RESULTATS

L'équipe qui a réussi le plus grand nombre de points est déclarée gagnante.

L'écart de points entre deux équipes ne peut excéder 30 points. Si cet écart est atteint, la marque sur la feuille et l'affichage au tableau doivent s'interrompre.

Cependant, si l'équipe ayant marqué le moins de points augmente son résultat, **la marque et l'affichage** reprennent tout en maintenant l'écart de 30 points.

Les entraîneurs veilleront à tout mettre en œuvre pour qu'une équipe marque des points.

Cette règle vaut pour l'e-Marque, le tableau d'affichage et le résultat final.

Les résultats seront modifiés par la commission directement sur FBI.

Comptage des point en catégorie U9

Les championnats U9 commencent le week-end prochain.

Rappel du règlement MiniBasket 2025-2026 :

ARTICLE 7-2 – RESULTATS

Les rencontres ne doivent pas constituer une compétition entre équipes, mais l'occasion d'apprendre à jouer au Basketball.

Le score sera remis à 0 (zéro) à la fin de chaque période de 6 mn au tableau d'affichage.

Les coachs veilleront à tout mettre en œuvre pour qu'une équipe marque des points.

Pour rappel, pas de classement établi en U9.

Consultation des résultats sur FBI

Comme les années précédentes, un accès spécifique et restreint sur FBI est disponible pour la consultation des résultats.

Cela nécessite cependant d'avoir le **code internet** de l'équipe que vous pouvez trouver dans : organisme – votre organisme – onglet « équipes ».

Cela peut avoir un intérêt pour vos coachs (consultation de la feuille de match), vos parents référents (consultation du lieu de la rencontre en cliquant sur la petite imprimante : la mise à jour n'est pas toujours instantanée sur l'application FFBB)...

Identifiant : **resultat2025**

Mot de passe : **Resultat2025** (avec un R majuscule).

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Bénédicte DUBOIS Assistante administrative et comptable	Laurence GUILLAUD Responsable de la commission compétitions 5x5	Brice SARRAZIN Vice-président en charge du pôle compétitions
Référence	2025-09-30 - NOTE-PCC5 – RAPPELS IMPORTANTS DEBUT DE SAISON	